



BORDEAUX BASTIDE BASKET

96, rue de la Benauge

33100 BORDEAUX

Tel 05 56 32 54 18

CHARTRE DU JOUEUR

Quel que soit le rôle que je joue dans le sport, même celui de spectateur je m'engage à :

- Faire de chaque rencontre sportive, peu importe l'enjeu et la virilité de l'affrontement, un moment privilégié.
- Avoir une attitude de respect et d'écoute envers les dirigeants
- Adopter un comportement responsable sur les terrains et au sein du club. Toute attitude antisportive verbale ou physique envers l'adversaire, l'arbitre, les dirigeants, l'encadrement et les spectateurs est proscrite et sera sanctionnée à la hauteur du délit.
- A respecter l'encadrement par des membres bénévoles
- Respecter mon entraîneur et mes adversaires comme moi-même
- Accepter les décisions des arbitres ou des officiels (souvent bénévoles) des tables de marque sachant que, comme moi, ils ont droit à l'erreur, mais font tout pour ne pas la commettre
- L'arbitre détient l'autorité pour faire respecter les règles du jeu :
 - il est le représentant officiel de la FFBB
 - l'arbitre peut se tromper, mais il a toujours raison.
- Respecter le matériel et les équipements mis à disposition par le club ou la Municipalité

Par cet engagement, je considère que je suis un vrai sportif.

RESPECTER LE CLUB

Vous avez une licence de Basketball dans notre club. Vous devez être conscient que l'éthique de notre sport prône le fair-play, la responsabilité des joueurs sur et en dehors du terrain, ainsi que le respect de tout ce qui concourt à notre environnement sportif.

Sur nos terrains et dans les salles où nous jouons, nous ne pouvons pas admettre :

- un comportement violent, obscène, abusif ou illégal
- toute insulte
- d'essayer un avantage pour soi-même ou un désavantage pour les autres en détournant les règles
- tout écart de langage excessif, toute brutalité et tout ce qui empêche le bon déroulement de la compétition que ce soit envers les autres joueurs, les officiels ou les spectateurs.

RESPECTER SES EQUIPIERS

La compétition est encouragée du moment que celle-ci ne se pratique pas aux dépens :

- du respect mutuel entre les joueurs
- de l'adhésion aux différentes règles du basket acceptées de tous
- de la simple joie de jouer

L'adhésion à ces principes essentiels contribue à l'élimination des affrontements sur les terrains de jeux.

La responsabilité du maintien de cet esprit reste du ressort de chaque joueur.

RESPECTER SES ADVERSAIRES

Il vous faut constamment avoir à l'esprit que vous ne jouez jamais contre des adversaires mais avec des partenaires et qu'il est impératif et plus ludique d'être plus fort sportivement techniquement, tactiquement, mentalement ou physiquement que de tout autre façon.

Vous ne devez pas oublier de saluer vos adversaires au début et surtout à la fin d'une rencontre même si vous avez perdu.

Vous devez pouvoir discuter calmement à la fin d'un match avec l'adversaire et accepter la défaite si c'est le cas.

RESPECTER SON ENTRAINEUR

Vous devez accepter les remarques de l'entraîneur et appliquer les consignes même si vous n'êtes pas tout à fait d'accord.

Avertir d'une absence ou d'un retard possible est une des règles de politesse que l'on ne doit pas oublier. L'entraîneur prépare son entraînement et doit savoir sur qui il peut compter.

La présence et la ponctualité à l'ensemble des entraînements et des matchs est obligatoire sauf en cas de force majeure. En cas d'indisponibilité justifiée, le joueur avertira le plus tôt possible les responsables, l'absence aux matchs handicape l'équipe et parfois même mon club (forfait et amendes).

Les entraîneurs, les coaches et référents d'équipe sont nommés par la commission sportive. Ils sont les seuls habilités à décider des différentes tactiques et options de jeux au cours des entraînements et des rencontres se rapportant au projet technique du club. Ils doivent veiller au comportement des joueurs(ses) qui composent son équipe, sur le terrain, pendant un entraînement ou une rencontre. Ils sont les garants des conditions et du bon déroulement des entraînements.

Les entraînements hebdomadaires sont planifiés et communiqués en début de saison. Les lieux et les horaires de départ pour les déplacements sont fixés par le club et/ou par le coach. La prise en charge prend effet à partir de l'heure du rendez-vous et se termine à la fin de l'horaire prévu de la séance d'entraînement, de la fin d'un match à domicile ou encore lors du retour au point de rendez vous pour les rencontres extérieures.

Les retards perturbent le bon déroulement des entraînements et par conséquent nuisent à l'équipe. Les retards répétés pourront être sanctionnés.

RESPECTER L'ARBITRE

Par définition, l'arbitre est la personne chargée de diriger un match et de faire appliquer les lois du jeu. Ce rôle primordial pour le bon déroulement d'une rencontre est trop souvent sujet à critique aussi bien de la part du public que de celles des entraîneurs, des dirigeants et des joueurs.

Il est vrai que l'arbitre, comme tout à chacun n'est pas infallible. Or si l'on excuse facilement Un entraîneur pour une faute de management ou un joueur our un mauvais choix, Une mauvaise passe, une faute inhabituelle ou un tir manqué, il n'en va pas de même pour l'arbitre.

Et pourtant, que deviendraient les matchs s'il n'y avait pas d'arbitre ???

Il faut absolument que tous ensemble, joueurs, entraîneurs, dirigeants et public ayons à cœur de respecter l'arbitre et ses décisions, même si parfois, elles paraissent opportunes. L'arbitre n'est pas un adversaire. Il est essentiel d'apprendre à nos joueurs, à accepter sans contester les décisions de l'arbitre qui est le seul maître du jeu.

Si nous sommes les meilleurs, prouvons-le sur le terrain et utilisons notre énergie pour jouer au ballon et non pour perdre du temps en discussions et palabres inutiles envers l'arbitre.

N'oublions pas que l'arbitre est le représentant de la loi sur le terrain, avant et après la rencontre

Respectons l'arbitre et nos adversaires, ainsi nous serons respectés et donnerons une bonne image de notre sport et de notre club.

RESPECTER LES INSTALLATIONS ET LES EQUIPEMENTS

Les entrainements et rencontres à domicile ont pour cadre les installations municipales et scolaires. Chacun devra se conformer aux règlements municipaux et scolaires spécifiques à l'accès de ces équipements sportifs. Une attention toute particulière sera portée aux chaussures de sport qui devront être propres et spécialement dédiées à la pratique exclusive en salle.

Le même respect sera apporté vis-à-vis des installations des clubs visités. Les joueurs doivent laisser obligatoirement en état de propreté permanent les vestiaires, locaux, le club house et abords immédiats du terrain après les entrainements et les matchs.

Une tenue de sport est exigée pour la pratique du basket (chaussure de sport, short et tee-shirt). Les licenciés qui se présenteront sans tenue de sport ne pourront pas participer à l'entraînement. Pour les matchs, une tenue est fournie au joueur par le club. Le lavage des équipements est à la charge des joueurs ou des parents des jeunes joueurs.

Le matériel est sorti et rangé par les joueurs : les joueurs ne doivent pas quitter la salle tant que le matériel n'est pas rangé correctement (ballons, plots, maillots rangés et panier remontés).

Le matériel est un outil de travail et doit être respecté : ne pas s'asseoir sur les ballons, ne pas tirer au pied, ne pas se suspendre au panier. De même aux matchs, la propreté du banc et du vestiaire avant mon départ est indispensable à la bonne image du club.

MATCHES ET DEPLACEMENTS

Les déplacements des joueurs sur le lieu des compétitions ne sont pas assurés par le club. Ce sont les parents de joueurs mineurs qui sont chargés du transport des équipes. Ils s'engagent à assurer et à véhiculer plusieurs fois par saison les enfants.

En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transport : le déplacement sera annulé. Les déplacements sont sous l'entière responsabilité des parents ou des joueurs (pour les joueurs majeurs). Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et ils s'engagent à être assurés et couverts pour les personnes transportées. Ils s'engagent à se conformer aux prescriptions du code de la route. (Ceintures de sécurité, rehausseur, nombre de passagers, limitation de vitesse ...). Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs.

Conformément à l'article 200 CGI loi du 6 juillet 2000 sur les activités bénévoles, nous vous fournirons sur simple demande, une attestation fiscale de non remboursement pour votre déclaration d'impôt.

PARTICIPATION ACTIVE A LA VIE DE MON CLUB

L'adhésion engage le licencié à participer activement à la vie de son club. En signant une licence a Bordeaux Bastide Basket, vous adhérez à une association de loi 1901, gérée par des bénévoles. En aucun cas, le club ne fournit, en contre partie du paiement de cette licence, une prestation de services. Par conséquent, l'adhérent a des droits mais également des devoirs :

- En cas d'indisponibilité, la personne convoquée doit avertir le bureau. Le planning des convocations (arbitre, table) est disponible sur le site Internet du club et le tableau d'affichage dans le gymnase.
- Il doit également participer de façon active aux différents évènements organisés par le club
- Il doit obligatoirement tenir des tables de marques, et/ou arbitrer et/ou préparer les gouters d'après match. Donc, chaque licencié lorsqu'il est convoqué pour l'arbitrage, chronométrage, tenue de la feuille de matchs doit être présent un 30 minutes avant l'heure prévue de la rencontre.

FORMATION

Bordeaux Bastide Basket s'engage à payer toutes formations proposées par la FFBB, après accord du bureau à tout licencié qui souhaite développer ses connaissances et compétences dans le domaine de l'encadrement et de l'arbitrage.

En contrepartie, le licencié ayant bénéficié de ces formations payées par le club s'engage à rester pratiquer un nombre d'années convenable à valider avec le club.

A chaque début de saison le club s'engage à initier les licenciés à l'arbitrage et la tenue de table de marque

SANCTIONS

Tous les adhérents sont tenus de respecter le présent règlement. Il est attendu de chaque licencié, lors de l'exercice de quelque fonction que ce soit, liée à l'activité basket, une attitude irréprochable.

Tout membre licencié peut être sanctionné pour les motifs suivants :

- Absences consécutives aux entraînements sans motifs
- Détérioration ou dégradation volontaire de matériel appartenant ou non à l'association
- Comportement dangereux, violent (physique ou verbal)
- Propos désobligeants envers les autres membres (bénévoles, joueurs, arbitres)
- Comportement non conforme avec l'éthique sportive et celle du club
- Non respect des statuts fédéraux ou du club
- Vol, triche
- Consommation d'alcool ou de drogue

La Commission de Discipline de Bordeaux Bastide Basket (voir Règlement intérieur article 22) aura la compétence d'apprécier la gravité des manquements éventuels. Les sanctions et pénalités pouvant être prononcées sont les suivantes :

- Avertissement
- Blâme
- Travail d'Intérêt Général (TIG)
- Suspension temporaire
- Exclusion définitive

Toutes les amendes imputées au club par la FFBB, consécutives à des sanctions infligées à un licencié, qu'il soit joueur, entraîneur, arbitre, seront répercutées financièrement et intégralement au licencié contrevenant. Si le responsable est mineur, le remboursement sera sollicité auprès des parents ou responsables légaux.

NB : il est rappelé que les Joueurs représentent le club aussi bien avant, après, que pendant les matchs, autant dans l'enceinte des installations du club, que dans celles des clubs recevant.

Tout licencié joueur, sanctionné d'une amende par le Comité, la Ligue ou la F.F.B.B. pour faute technique, dossier disciplinaire... devra payer le montant de son amende.

A titre d'information :

- 30€ pour la 1^{ère} faute technique, 100€ pour la 2^{ème}, 130€ pour la 3^{ème}, 150€ pour la 4^{ème} et 160€ pour la 5^{ème} faute technique / ou une dis-qualifiante. Plus les frais de dossier à partir de la 4^{ème}. (selon les dispositions financières de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Basket-ball).

CONCLUSION

Si vous n'acceptez pas les éléments fixés dans cette charte, arrêtez ici toute démarche pour être licencié dans notre club.

Si vous les acceptez, nous vous demandons d'apposer votre signature au bas de cette page, précédée de la mention "lu et approuvé".

Par cette signature vous passez un contrat moral avec notre club.

Tout manquement à cette parole donnée vous exclut de vous-même, de notre club.

NOM, Prénom :

Date :

Signature :

« lu et approuvé »